

## L'apprentissage en quelques mots

Vous avez de **16 à 25 ans** révolus, vous pouvez entrer en apprentissage à tout moment de votre scolarité pour :

Préparer le **diplôme** de votre choix : du CAP, Bac Pro, BTS jusqu'à celui d'ingénieur

Acquérir une **qualification professionnelle**

Percevoir un **salaire**

L'apprentissage est une forme d'éducation en alternance qui associe

- une formation pratique en **entreprise**
- un enseignement théorique par des formateurs qualifiés dans un **Centre de Formation d'Apprentis (CFA)**.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit, à durée déterminée (CDD). Il est signé par vous (vos parents ou votre représentant légal si vous êtes mineur) et par votre employeur.

Il comporte plusieurs mentions obligatoires :

- la date de début du contrat,
- la durée,
- le diplôme préparé,
- le salaire,
- les horaires de travail,
- l'adresse de l'établissement de formation.

Le contrat d'apprentissage fixe les engagements respectifs des trois partenaires :

- L'employeur
- Le centre de formation d'apprentis (le CFA)
- L'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC. (voir tableau ci-contre)

## Matières enseignées en CAP

Français  
Histoire géographie  
Mathématiques  
Prévention Santé Environnement  
EPS  
Technologie Professionnelle  
Dessin Industriel  
Langue Vivante

## Conditions d'admissions

Avoir entre 15 ans et 26 ans

Sont admis en CAP, les élèves venant de 3<sup>ème</sup> de collège, de 3<sup>ème</sup> Prépa-pro, de Segpa et de DIMA.

## Alternance au CFA

Formation de 420 heures par an

Soit 2 jours par semaine

## La grille de salaire pour un apprenti

Le salaire de l'apprenti(e) reste déterminé en fonction de son âge et de l'année d'exécution du contrat.

Il est toujours calculé en pourcentage du SMIC ou du salaire conventionnel de l'emploi occupé

Age	1 <sup>ère</sup> Année	2 <sup>ème</sup> Année
16-17 ans	25 %	37 %
18-20 ans	41 %	49 %

# Centre de Formation d'Apprentis Henri Nominé Sarreguemines



**CAP MECANICIEN**  
**CAP CARROSSIER**  
**Par Apprentissage**

29, Rue Jean-Jacques Kieffer  
BP 91159

57215 Sarreguemines Cedex

Tél : 03 87 95 05 50

cfasarreguemines@yahoo.fr

## Objectifs de la formation en CAP Mécanicien

L'apprentissage en automobile forme l'apprenti à des tâches multiples au sein des garages ou de concessions de grandes firmes automobiles.

Le titulaire de CAP est un ouvrier qualifié chargé de la maintenance : c'est-à-dire de l'entretien, de la réparation, du réglage et de la mise au point des véhicules. Il doit pouvoir intervenir sur des véhicules de toutes marques. Il effectue les opérations courantes d'entretien, il est capable d'établir le diagnostic d'une panne simple, de commander les pièces nécessaires à la réparation et d'exécuter la réparation.

Il exerce ses fonctions seul ou en équipe, tout dépend de la complexité des technologies utilisées, de l'organisation et de la taille de l'entreprise.

Il peut être à même de travailler dans :

Les garages

Les ateliers de concessionnaires

Les ateliers des agents de marque ou de réparations toutes marques

Les parcs d'entretien des grandes entreprises



## Le Secteur Automobile

### Mécanicien en Maintenance de Véhicules

- Option Véhicules Particuliers
- Option Véhicules Industriels
- Option Cycles et Motocycles

### Mécanicien en Maintenance de Véhicules

- Mécanicien en Tracteurs et Matériels Agricoles

## Le Secteur Carrosserie

### CAP Réparation des Carrosseries

## Objectifs de la formation en CAP Carrosserie

Le titulaire du CAP doit maîtriser les méthodes, les procédés et les techniques de mise en œuvre des moyens de remise en conformité d'un ensemble carrossé accidenté. Sa formation initiale lui permet de s'adapter à l'évolution des techniques et de progresser par la formation en entreprise.

Il intervient sur toutes structures d'ensembles carrossés métalliques ou en matériaux composites.

Il peut travailler dans :

Des ateliers de réparation de carrosserie toutes marques

Des ateliers de carrosserie des concessionnaires de marque

Des ateliers des parcs automobiles publics et privés.

